

ARRÊTÉ MUNICIPAL
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A UN AGENT MUNICIPAL NON
TITULAIRE - SIGNATURE DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS
COMPTABLES

N°2023-374

Le Maire de la Commune de MELESSE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-19, par lequel le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la nécessité, pour le bon fonctionnement et la continuité des services, d'assurer un complément de délégation de signature à Monsieur Sébastien BOURDON, agent contractuel de catégorie A au grade d'ingénieur territorial, portant sur les engagements de dépenses, jusqu'à 2000 euros.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur le Maire de Melesse, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Sébastien BOURDON, Directeur des Services Techniques, responsable du Pôle Cadre de Vie et Environnement pour :
- la signature des documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement des dépenses communales jusqu'à 2000 euros.

ARTICLE 2 : La présente délégation prendra effet à compter de la notification du présent arrêté à Monsieur Sébastien BOURDON. Elle prendra fin dans le cas où le délégataire viendrait à cesser ses fonctions et en tout état de cause à l'expiration du mandat du Conseil Municipal élu en mars 2020.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Aubin d'Aubigné sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes (Ille-et-Vilaine) pendant un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa notification.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine, situé à Rennes,
- Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Aubin d'Aubigné,
et sera notifiée à Monsieur Sébastien BOURDON.

Affiché à Melesse le 01/12/2023.
Le Maire,
Claude JAOUEN.



A Melesse, le 30/11/2023.
Le Maire,
Claude JAOUEN.

